

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 467 G : Subvention à l'association Accès Pour Tous (18e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose d'attribuer une subvention à l'association Accès Pour Tous (18^{ème}) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8. 000 euros est attribuée à l'association Accès Pour Tous (Tiers Simpa 33441 Dossier 2012_02543).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.